



## Vente d'un terrain acheté en cpropriété

Par **cagnet**, le **23/02/2009** à **21:35**

bonjour,  
puis-je vendre ma part d'un terrain acheté en copropriété  
j'en possède la moitié /un propriétaire un quart/le propriétaire du quart restant étant décédé  
depuis plusieurs années il n'y a pas eu de succession.  
le terrain est à l'abandon.  
merci